Vente d'une machine à laver

Par Bob29

Bonsoir j'aurais juste un renseignement j'ai vendu une machine à laver d occasion à une personne environ 1 semaines après il me dit que dans la pompe de vidange il a trouvé des pièces des pointes et veut porter plainte et m'envoyer la repression des fraude je suis dépanneur en électroménager mais je vend de temps en temps des machines en tant que particulier qu'est ce que je risque ? Cordialement

---
Par osram

Bonjour,

Si vous l'avez vendue en tant que particulier, vous n'avez pas de garantie à assumer et il n'existe pas de délai de rétractation.

Pas de plainte pour ces litiges, il n'y a rien de pénal.

Par ESP

Bonjour
La répression des fraude, si elle retient le dossier, verra un lien entre votre activité de réparateur et cette vente.

Votre intérêt est de toute façon de trouver une solution amiable.

Par Bob29

Je ne l'ai pas vendu en tant que professionnel juste en tant que particulier je n'ai l'ai jamais dit à la personne que je la vendait en tant que profess
ionnel

Par ESP

J'évoque le risque en cas de dénonciation a la répression des fraudes...